

Fiche de données de sécurité



LXA080 ADDITIVO elettrostatico

Fiche de données de sécurité du 12/12/2018, révision 1

1. Identification

Identificateur de produit SGH
 Identification du mélange :
 Dénomination commerciale : ADDITIVO elettrostatico
 Autres moyens d'identification
 Code commercial : LXA080

Usage recommandé et restrictions d'utilisation
 Utilisation recommandée :
 Usages industriels et professionnels (SU3 - SU22)
 Additif pour vernis

Identificateur du fournisseur initial
 Fournisseur :
 NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Via Monviso, 10 - 20010 BAREGGIO (MI) - Tel. +39 02 90304.1
 Importateur:
 Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
 7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
 Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
 Tel :+1-514-832-4010
 Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666
 Distributeur:
 Quincaillerie Richelieu Ltée/Richelieu Hardware Ltd.
 7900 Henri-Bourassa Blvd. W.
 Montreal, Quebec, Canada, H4S 1V4
 Tel :+1-514-832-4010
 Numéro de téléphone d'urgence pour le Canada: Canutec (613) 996-6666

Personne chargée de la fiche signalétique :
 msds@sivam.it

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence
 NUOVA S.I.V.A.M. SpA - Tel. +39 02 90304.1 (Lundi - Vendredi 8.00 - 15.00)
 Centre antipoison - Ospedale di Niguarda - Milano - Tel. +39 02 66101029 (24 h)

2. Identification des dangers

Classification du produit dangereux

- ⚠ Danger, Flam. Liq. 2, Liquide et vapeurs très inflammables.
- ⚠ Danger, Skin Corr. 1C, Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- ⚠ Danger, Eye Dam. 1, Provoque des lésions oculaires graves.
- ⚠ Attention, STOT SE 3, Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- ⚠ Aquatic Acute 2, Toxique pour les organismes aquatiques.
- ⚠ Attention, Aquatic Chronic 1, Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

- H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- H401 Toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
- P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
- P241 Utiliser du matériel [électrique/de ventilation/d'éclairage/...] antidéflagrant.
- P242 Utiliser d'outils ne produisant pas des étincelles.
- P243 Prendre des mesures contre les décharges électrostatiques.
- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P264 Se laver ... Soigneusement après manipulation.

Fiche de données de sécurité

LXA080 ADDITIVO elettrostatico

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
 P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/...
 P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/en cas de malaise.
 P321 Un traitement spécifique est urgent (voir ... Sur cette étiquette).
 P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.
 P391 Recueillir le produit répandu.
 P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.
 P405 Garder sous clef.
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales

Aucune

Autres dangers

Aucun

Ingrédient(s) ayant une toxicité aiguë inconnue

Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Substances

N.A.

Mélanges

Composants dangereux au sens du règlement SIMDUT 2015 et classification connexes:

Qté	Nom	Numéro d'identif.	Classification
>= 65% - < 85%	isobutyl acetate [2]	Numéro Index : 607-026-00-7 CAS : 110-19-0 EC : 203-745-1 REACH N° : 01-2119488971-22	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/2 Flam. Liq. 2 H225 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336
>= 10% - < 30%	Quaternary ammonium compounds, C12-14 (even-numbered)-alkylethylidimethyl, ethyl sulphates	EC : 939-607-9 REACH N° : 01-2119977130-42	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ A.1/3/Dermal Acute Tox. 3 H311 ⚠ A.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302 ⚠ A.2/1C Skin Corr. 1C H314 ⚠ A.3/1 Eye Dam. 1 H318 ⚠ CAN-HAE/A1 Aquatic Acute 1 H400 ⚠ CAN-HAE/C1 Aquatic Chronic 1 H410
>= 1% - < 5%	butan-1-ol	Numéro Index : 603-004-00-6 CAS : 71-36-3 EC : 200-751-6 REACH N° : 01-2119484630-38	<ul style="list-style-type: none"> ⚠ B.6/3 Flam. Liq. 3 H226 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H335 ⚠ A.2/2 Skin Irrit. 2 H315 ⚠ A.3/1 Eye Dam. 1 H318 ⚠ A.8/3 STOT SE 3 H336 ⚠ A.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

Fiche de données de sécurité

LXA080 ADDITIVO elettrostatico

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant une durée suffisante et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

Symptômes/effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Aucun

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche signalétique).

Traitement :

Aucun

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés et inappropriés

Moyens d'extinction appropriés :

En cas d'incendie: Utiliser... pour l'extinction.

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés :

Aucun en particulier.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

Produits de combustion dangereux :

Aucun

Propriétés explosives :

N.D. in volume

Propriétés comburantes :

N.D.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Éliminer toute source d'ignition.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Laver à l'eau abondante.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Dans les locaux habités ne pas utiliser sur de grandes surfaces.

Ne pas utiliser de contenants vides avant de les avoir nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les contenants ne contiennent pas de matériaux résiduels incompatibles.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conserver dans des locaux toujours bien aérés.

Conserver à distance de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur. Éviter l'exposition directe au soleil.

Éviter l'accumulation de charge électrostatique.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles :

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux :

Frais et bien aérés.

Installation électrique de secours.

Température de stockage :

Conserver à température ambiante.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

LXA080 ADDITIVO elettrostatico

Paramètres de contrôle

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0
 ACGIH - TWA(8 h): 50 ppm - STEL: 150 ppm - Remarques: Eye and URT irr
 butan-1-ol - CAS : 71-36-3
 ACGIH - TWA(8 h): 20 ppm - Remarques: Eye and URT irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0
 Travailleur industriel: 300 03 - Travailleur professionnel: 300 03 - Consommateur: 35.7 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 600 03 - Travailleur professionnel: 600 03 - Consommateur: 300 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 10 mg/kg - Travailleur professionnel: 10 mg/kg - Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Quaternary ammonium compounds, C12-14 (even-numbered)-alkylethyldimethyl, ethyl sulphates
 Travailleur industriel: 4.7 mg/kg - Travailleur professionnel: 4.7 mg/kg - Consommateur: 2.83 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Travailleur industriel: 3.32 03 - Travailleur professionnel: 3.32 03 - Consommateur: 0.98 03 - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques
 Consommateur: 2.83 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0
 Cible: Eau douce - valeur: 0.17 mg/l
 Cible: Eau marine - valeur: 0.017 mg/l
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.34 mg/l
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 200 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 0.877 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.0877 mg/kg
 Cible: Terrain (agricole) - valeur: 0.0755 mg/kg
 Quaternary ammonium compounds, C12-14 (even-numbered)-alkylethyldimethyl, ethyl sulphates
 Cible: Eau douce - valeur: 0.00068 mg/l
 Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 9.27 mg/kg
 Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.927 mg/kg
 Cible: Intermittente des émissions - valeur: 0.00036 mg/l
 Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 0.9 mg/l

Contrôles d'ingénierie appropriés

Aucun

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux :

Lunettes de basket-ball

Protection de la peau :

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains :

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire :

Utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Risques thermiques :

Aucun

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect et couleur :	Liquide,
Odeur :	typique
Seuil d'odeur :	N.D.
pH:	N.A.
Point de fusion/congélation :	N.D. °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition :	> 115 °C
Point éclair :	< 23 °C
Vitesse d'évaporation :	N.D.
Inflammation solides/gaz :	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	13.8% - 4.0% Vol. (Isobutyl acetate)
Pression de vapeur :	N.D. (20 °C)
Densité des vapeurs:	> 1
Densité relative :	0.870 - 0.890
Hydrosolubilité:	partiel
Solubilité dans l'huile :	partiel
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	N.D.
Température d'auto-allumage :	> 300 °C
Température de décomposition :	N.D. °C
Viscosité :	N.D.

Fiche de données de sécurité

LXA080 ADDITIVO elettrostatico

10. Stabilité et réactivité

- Réactivité
Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).
- Stabilité chimique
Peut provoquer des réactions dangereuses (voir les paragraphes suivants).
- Risque de réactions dangereuses
Peut générer des gaz inflammables au contact de métaux élémentaires (alcalis et terres alcalines), de nitrures.
Peut s'enflammer au contact d'acides minéraux oxydants, d'agents d'oxydation forts, de réducteurs forts.
- Conditions à éviter
Eviter l'accumulation des charges électrostatiques.
- Matériaux incompatibles
Eviter le contact avec des matières comburantes : le produit pourrait s'enflammer.
- Produits de décomposition dangereux
Aucun.
-

11. Données toxicologiques

Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le produit :

ADDITIVO elettrostatico

- a) toxicité aiguë
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Corr. 1C H314
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- f) cancérogénicité
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Le produit est classé: STOT SE 3 H336
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit
- j) danger par aspiration
Non classé
Pas de donnée disponible pour le produit

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 13.4 g/kg - Source: OCSE 401
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Lapin = 4.76 g/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 23.4 mg/l - Durée: 4 h - Source: OCSE 403
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 17.4 g/kg - Source: OCSE 402

Quaternary ammonium compounds, C12-14 (even-numbered)-alkylethyldimethyl, ethyl sulphates

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Oral / orale - Espèces: Rat = 570 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 528 mg/kg

Substance(s) énumérée(s) dans le rapport du NTP sur les agents cancérogènes :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) dans les Monographies CIRC :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) OSHA :

Aucune.

Substance(s) énumérée(s) comme cancérogène(s) NIOSH :

Aucune.

Fiche de données de sécurité

LXA080 ADDITIVO elettrostatico

12. Données écologiques

Écotoxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans l'environnement.

ADDITIVO elettrostatico

Le produit est classé: Aquatic Acute 2 - H401; Aquatic Chronic 1 - H410

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 397 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: OCSE 201

Point final: EC50 - Espèces: Daphnia = 24.6 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: OCSE 202

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 16.6 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: OCSE 203

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 23.2 mg/l - Remarques: OCSE 201 (21d)

Quaternary ammonium compounds, C12-14 (even-numbered)-alkylethyldimethyl, ethyl sulphates

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 0.14 mg/l - Durée h: 72

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 13.8 mg/l - Durée h: 96

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Algues = 0.008 mg/l - Durée h: 72

Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 10 mg/l - Durée h: 96

Point final: NOEC - Espèces: Daphnia = 0.023 mg/l - Durée h: 48

Persistence et dégradation

isobutyl acetate [2] - CAS : 110-19-0

Biodégradabilité: Rapidement dégradable

Potentiel de bioaccumulation

N.A.

Mobilité dans le sol

N.A.

Autres effets nocifs

Aucun

13. Données sur l'élimination

Manipulation sécuritaire et méthodes d'élimination

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées.

Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

14. Informations relatives au transport



Numéro ONU

Numéro TDG: UN1263

ADR-UN Number: 1263

DOT number: UN1263

IATA-UN Number: 1263

IMDG-UN Number: 1263

Désignation officielle de transport de l'ONU

TDG-Nom de transport: PAINT RELATED MATERIAL

ADR-Shipping Name: PAINT RELATED MATERIAL

DOT-Shipping Name: Paint including paint, lacquer, enamel, stain, shellac solutions, varnish, polish, liquid filler and liquid lacquer base or Paint related material including paint thinning, drying, removing, or reducing compound

IATA-Shipping Name: PAINT RELATED MATERIAL

IMDG-Shipping Name: PAINT RELATED MATERIAL

Classe de danger relative au transport

TDG Classe: 3

ADR-Class: 3

DOT Hazard Class: 3

ADR - Numéro d'identification du danger : 33

IATA-Class: 3

IATA-Label: 3

IMDG-Class: 3

Groupe d'emballage

TDG Groupe d'emballage: II

ADR-Packing Group: II

Fiche de données de sécurité

LXA080 ADDITIVO elettrostatico

DOT Packing group:	II
IATA-Packing group:	II
IMDG-Packing group:	II
Dangers environnementaux	
ADR - Polluant environnemental :	Oui
IMDG-Marine pollutant:	Marine Pollutant
Transport en vrac (conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC)	
N.A.	
Précautions spéciales concernant le transport ou le déplacement	
Ferroviaire (RID) :	3
TDG Dispositions spéciales:	59,142
DOT Special provisions:	149, 367, 383, B52, B131, IB2, T4, TP1, TP8, TP28
ADR-Subsidiary risks:	-
ADR - S.P. :	163 367 640D 650
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels):	2 (D/E)
IATA-Passenger Aircraft:	353
IATA-Subsidiary risks:	-
IATA-Cargo Aircraft:	364
IATA-S.P.:	A3 A72 A192
IATA-ERG:	3L
IMDG-EmS:	F-E , S-E
IMDG-Subsidiary risks:	-
IMDG-Stowage and handling:	Category B
IMDG-Segregation:	-

15. Informations sur la réglementation

Réglementation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement applicable au produit en question

Cette Fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement Hazardous Products Regulations (HPR) - WHMIS 2015.

INRP - Inventaire National des Rejets de Polluants

Substances énumérées dans le NPRI:

Aucune.

Inventaire DSL - Liste des Substances Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire NDSL - Liste des Substances Non Domestiques

Aucune substance énumérée

Inventaire TSCA

Liste des substances énumérées dans l'inventaire TSCA :

isobutyl acetate [2]

butan-1-ol

Liste des substances non énumérées dans l'inventaire TSCA :

Quaternary ammonium compounds, C12-14 (even-numbered)-alkylethyldimethyl, ethyl sulphates

Substances énumérées dans le TSCA:

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le TSCA Section 8b

butan-1-ol est énuméré dans le TSCA Section 8b.

États-Unis - Réglementations fédérales

SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act

Section 302 - Substances extrêmement dangereuses : Aucune substance énumérée.

Section 304 - Substances dangereuses : isobutyl acetate [2], butan-1-ol.

Section 313 - Liste des produits chimiques toxiques : butan-1-ol.

CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act

Substances énumérées dans le CERCLA : isobutyl acetate [2] - Quantité à déclarer : 5000 livres

butan-1-ol - Quantité à déclarer : 5000 livres.

Quantité à déclarer pour le mélange : 6250 livres.

CAA - Clean Air Act

Substances énumérées dans le CAA :

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le CAA Section 111

butan-1-ol est énuméré dans le CAA Section 111.

CWA - Clean Water Act

Substances énumérées dans le CWA :

isobutyl acetate [2] est énuméré dans le CWA Section 311.

États-Unis - Réglementations spécifiques des états :

California Proposition 65

Substances énumérées dans California Proposition 65 :

Aucune.

Massachusetts Right to know

Substances énumérées dans Massachusetts Right to know :

Fiche de données de sécurité

LXA080 ADDITIVO elettrostatico

isobutyl acetate [2]
butan-1-ol.

New Jersey Right to know
Substances énumérées dans New Jersey Right to know :
isobutyl acetate [2]
butan-1-ol.

Pennsylvania Right to know
Substances énumérées dans Pennsylvania Right to know :
isobutyl acetate [2]
butan-1-ol.

Composés Organiques Volatils - COV = 84.30 %
Composés Organiques Volatils - COV = 750.27 g/l
Substances volatiles CMR = 0.00 %
Carbone organique - C = 0.52

16. Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3 :

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H311 Toxique par contact cutané.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H335 Peut irriter les voies respiratoires.
H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité du 12/12/2018, révision 1

Avertissement légal:

Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Les informations se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas une garantie de qualité spécifique. Les informations concernent un Cette fiche signalétique annule et remplace toute édition antérieure.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP: Classification, Étiquetage, Emballage.
DNEL: Niveau dérivé sans effet.
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
HMIS: Hazardous Materials Identification System
IARC: International Agency for Research on Cancer
IATA: Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR: Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI: Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI: Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt: Coefficient d'explosion.
LC50: Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50: Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
NFPA: National Fire Protection Association
NIOSH: National Institute for Occupational Safety and Health
NTP: National Toxicology Program
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PNEC: Concentration prévue sans effets.
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL: Limite d'exposition à court terme.
STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV: Valeur de seuil limite.
TWA: Moyenne pondérée dans le temps